



Madame, la Présidente,

Votre courrier a retenu toute mon attention comme lors de nos précédents échanges à l'occasion du scrutin régional.

Je partage les préoccupations de votre association. L'utilisation croissante des ondes de radiofréquence dans notre civilisation est un facteur de progrès évident dans la vie quotidienne, dans l'information, dans l'éducation. Mais son émergence soudaine et massive doit être évaluée de façon précise dans ses conséquences sanitaires, mais aussi sociales, éducatives et comportementales, et d'autant plus qu'il s'agit d'un domaine où la concurrence privée souvent aveugle et indifférente aux conséquences collectives, s'exerce à plein.

Comme élu local et député, j'ai, comme vous le savez, porté à la question de l'exposition des populations aux radiofréquences une attention toute particulière, considérant que le principe de précaution doit s'appliquer dans toute sa rigueur. A cet égard, j'ai été amené à engager plusieurs actions pour protéger les habitants de ces ondes, par exemple par le dépôt d'une proposition de loi réclamant que les antennes soient installées à plus de 300 mètres des lieux d'habitation, ou en relayant les craintes des habitants auprès de leur bailleur.

L'impact des radiofréquences sur le système nerveux des jeunes encore en croissance est parmi les plus préoccupantes. C'est pourquoi le bon sens impose de souscrire à votre souhait concernant les établissements scolaires pour qu'aucune antenne-relais n'y soit installée (ni même à proximité). Je pense que l'utilisation des téléphones mobiles doit y être proscrite aussi bien pour des raisons pédagogiques que sanitaires et les réseaux filaires privilégiés.

Au delà et d'une manière générale, il est illogique qu'une Agence nationale, l'ANSES en l'occurrence, émette des alertes de sécurité, même à titre de précaution, et qu'il n'en soit pas tiré de conséquence.

C'est pourquoi je souscris à votre proposition de création d'un réseau mutualisé public pour les antennes, qui permettrait une véritable prise en charge du problème par l'Etat, à l'abri des logiques privées et des conflits d'intérêt qui sont devenues une plaie de notre société.

Vous trouverez ci-dessous mes réponses à votre questionnaire.

En espérant avoir répondu à votre préoccupation et vous remerciant de votre intérêt,

Bien Cordialement.

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Candidat à la présidence de la République
Député de l'Essonne – Maire d'Yerres

ENGAGEMENT

Conscient des enjeux de santé publique posés par la diffusion massive des applications utilisatrices de radiofréquences, je m'engage...

1. a légiférer sur cette question ? OUI

Si, oui, a introduire le principe ALARA dans la loi OUI

Si oui, a fixer une valeur limite d'exposition a 0,6 V/m

La valeur d'exposition limite reste à définir en concertation

2. a rendre la concertation obligatoire avec les citoyens (riverains, locataires, travailleurs) OUI

3. a rétablir, l'obligation du permis de construire pour toutes les installations d'antennes OUI

4. a définir un perimetre de sécurité autour des établissements sensibles (écoles, crèches ...) OUI

5. a interdire l'usage du portable au sein de tous les établissements scolaires : OUI

6. a interdire la commercialisation de portables spécifiquement destinés aux enfants (type Babymo, Kiditel ...) OUI

7. a interdire le WiFi dans les lieux publics et tout particulièrement dans ceux qui accueillent des enfants : OUI

si le réseau expose à des doses supérieures à la norme qui sera retenue

8. a lancer des campagnes d'information sur les dangers des portables, sur l'intérêt des connexions filaires - téléphone ou internet- dans les bâtiments et lieux résidentiels : OUI

9. a rendre obligatoire la réalisation d'une enquête d'impact sanitaire avant le lancement de toute nouvelle application technologique OUI

10. a initier un grand débat sur la prise en charge sociale et médicale de l'électro-sensibilité et la recherche de moyens pour la prévenir OUI

11. a protéger par la loi la liberté de la parole scientifique OUI

12. a mettre en place un réseau global public pour toutes les communications sans fil OUI